



# Non au projet De saumons industriels



**Le 1er Juin 2021 le conseil communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération a voté une promesse de vente à la Société SMART SALMON, d'un terrain de 10 Ha de terres agricoles situé à Plouisy.**



SMART SALMON projette d'y installer une usine qui produirait à terme 20 000 tonnes de saumons par an.

L'ampleur et la démesure d'un tel projet suscitent de grandes inquiétudes.



Ne pas jeter sur la voie publique

Imprimé par nos soins



# Non au projet De saumons industriels



## A l'origine du projet :

La société SMART SALMON se définit ainsi : « une entreprise de saumon terrestre flexible et durable avec des projets d'investissements en Norvège et en France »

Déjà installée à la Roche Jaudy, la société norvégienne a mené depuis plusieurs années des discussions avec la collectivité pour faire l'acquisition d'un terrain sur le territoire de GPA.

Ces discussions, établies dans l'opacité, ont abouti en juin 2021 à une promesse de vente d'un terrain de 10 ha de terres agricoles dans la Zone d'Activité de Kerizac.

Selon la Directrice de cabinet du maire de Guingamp : « *Nous avons vérifié que le projet respectait les normes environnementales, le code de l'urbanisme et la ressource en eau. Le dossier a été étudié par les Domaines, la Préfecture et la Commission locale de l'eau et rien n'a été relevé* ». La C.L.E qui, de son côté, n'a pas été consultée...

## Nature du projet :

Il s'agit d'une usine de production industrielle de saumons, à savoir 10 000 tonnes par an dans une première phase et le double dans une 2eme phase. L'usine de 50 000 m2 comporterait des bassins d'élevage de 10 m de diamètre et de 15 m de profondeur.

Le projet inclurait également une unité de méthanisation et la création d'un potager géant alimenté par les boues, sur les toits (aquaponie).

L'abattage et la transformation des saumons seraient assurés sur place.



# Non au projet De saumons industriels



## Le site choisi :

Le terrain de 10ha est situé sur le parc d'activités de Kerizac, sur la commune de Plouisy, à proximité de la voie express Guingamp-Lannion; Cet espace est composé de parcelles actuellement cultivées et de zones humides et bocagères.

## Les procédés d'élevage :

- Les saumons seraient élevés pendant 2 ans dans des bassins nécessitant un approvisionnement en eau de 600 m<sup>3</sup> par jour.
- Selon la société cette eau serait retraitée par un système de filtration et de recirculation en circuit fermé.
- Elle ne précise pas la nature des nutriments à la base de l'alimentation des poissons.

## Le financement et le calendrier de réalisation :

- SMART SALMON promet des investissements à hauteur de 100 millions d'euros. Le terrain serait acquis au prix de 14 € / m<sup>2</sup>.
- Il n'est pas fait mention de subventions publiques.
  - 2022 Début des travaux
  - Fin 2024 Première livraison de saumons

## Emploi :

- De 50 à 100 emplois sont annoncés.



# Non au projet De saumons industriels

**PLOUISY**

## NOS INQUIETUDES :

Ce projet instruit depuis 2019 dans la plus grande opacité suscite de très fortes inquiétudes sur plusieurs points :

- ✓ La bétonisation de 10 ha, ce qui est contraire aux recommandations du SCOT (\*) qui demande de « maintenir la surface agricole utile et notamment les terres agricoles de qualité »
- ✓ La consommation quotidienne de 600 m<sup>3</sup> d'eau (forage, réseau ?) soit l'équivalent de consommation de 4000 habitants, alors que la ressource s'avère déjà fragile.
- ✓ Selon Eau et rivières de Bretagne, « le traitement de l'eau en circuit intégralement fermé est un mythe. Les rejets organiques et médicamenteux devront bien être traités quelque part ».
- ✓ La création annoncée de 50 à 100 emplois, qui relèvent de quelles qualifications ? Dans quelles conditions de contrat ? Nous savons que persiste sur le secteur une pénurie de main d'œuvre dans l'agroalimentaire... Sans compter sur la destruction d'emplois dans la production et la transformation artisanale et locale de saumons.
- ✓ L'adaptation des infrastructures routières, l'adaptation du réseau d'eau potable entraîneront des frais pour les collectivités locales donc les contribuables. De nouvelles pollutions liées au transport routier des nutriments et des produits finis seront générées.
- ✓ La surpopulation de poissons (80 Kg/ m<sup>3</sup>) dans les bassins ne peut qu'engendrer souffrance animale et maladies.

(\*): *Le Schéma de Cohérence Territoriale doit prendre en compte les enjeux de biodiversité dans les documents d'urbanisme (Trame Verte et Bleue).*

**Face à toutes ces interrogations, le collectif DOURIOU  
GOUEZ s'oppose à la réalisation d'un projet en  
contradiction totale avec les enjeux actuels de protection du  
climat et du vivant sur la planète.**

Site : <http://douriou-gouez.fr>

Mail : [douriou-gouez@protonmail.com](mailto:douriou-gouez@protonmail.com)